

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DU TRAITÉ SUR L'ANTARCTIQUE

Vingt-sixième réunion des Parties consultatives
au Traité sur l'Antarctique

13.1 Le secrétaire exécutif fait le compte rendu de sa participation à la XXVI^e RCTA (CCAMLR-XXII/BG/5, CCAMLR-XXII/BG/14). Conformément à l'article 9 du Traité sur l'Antarctique, un rapport sur les activités menées par la CCAMLR en 2002/03 a été présenté.

13.2 Les principaux points d'intérêt pour CCAMLR-XXII abordés lors de la XXVI^e RCTA concernent :

- i) la Décision 2, qui reconnaît le rôle du secrétariat de la CCAMLR qui, au nom des Parties consultatives, offre son aide en ouvrant un compte temporaire porteur d'intérêts pour le dépôt des contributions volontaires versées en vue de l'établissement du secrétariat de la RCTA;
- ii) la Résolution 2 en soutien à la RCTA sur l'Année polaire internationale 2007/2008;
- iii) la Résolution 4 en soutien à la conservation des albatros et des pétrels, qui encourage vivement les Parties au Traité sur l'Antarctique, en particulier, à ratifier l'ACAP;
- iv) la Mesure 2 sur les "plans de gestion pour les zones spécialement protégées", renfermant des plans de gestion révisés pour les zones protégées, notamment celles comportant des zones marines approuvées par la CCAMLR;
- v) de nouveaux travaux envisagés par le CPE sur la révision de l'annexe II au Protocole relatif à l'environnement, notamment une proposition de révision de son ancien titre, "Conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique" pour le remplacer par "Conservation des organismes vivants de l'Antarctique";
- vi) des travaux du CPE sur les espèces spécialement protégées, notamment la mise en place de procédures et de directives pour la désignation d'espèces nécessitant l'assistance de la CCAMLR dans les mêmes conditions que celles établies en vertu de l'annexe V du Protocole relatif à l'environnement;
- vii) l'établissement par le CPE d'un groupe d'intersession qui sera chargé d'envisager la rédaction du Rapport sur l'état de l'environnement en Antarctique (SAER)
- viii) la question de la prospection biologique en Antarctique.

13.3 Le président du Comité scientifique présente un compte rendu de sa participation à la VI^e CPE, réunion à laquelle fait déjà mention le rapport du Comité scientifique (SC-CAMLR-XXII, paragraphes 9.2 et 9.3).

13.4 Le président du Comité scientifique note qu'en plus du rapport du secrétaire exécutif, il souhaite faire remarquer deux points :

- i) Le CPE a de nouveau abordé la question de l'établissement des "Espèces spécialement protégées" et a décidé d'entamer les premières démarches pour obtenir, entre autres, l'accord de la CCAMLR. Toutefois, le CPE n'a pas encore convenu des procédures à suivre. La CCAMLR ne doit pas perdre de vue ce développement.
- ii) Le Groupe de contact d'intersession du CPE (ou ICG pour International Contact Group, en anglais) sur l'état de l'environnement en Antarctique a été chargé de poursuivre ses travaux, notamment à l'égard du développement d'un projet pilote sur la sélection des indicateurs de l'impact anthropique. Le président du Comité scientifique a été invité à prendre part aux travaux de ce groupe. En conséquence, le Comité scientifique a approuvé cette participation.

13.5 Lors de la discussion des deux rapports, le Royaume-Uni note que le rapport du secrétaire exécutif a laissé une impression favorable à la XXVI^e RCTA. La contribution du secrétaire exécutif de la CCAMLR et du chargé de l'administration et des finances a été particulièrement appréciée en ce qui concerne les questions financières et opérationnelles liées à l'établissement du secrétariat du Traité sur l'Antarctique à Buenos Aires. Se référant à la procédure convenue par la RCTA pour la désignation des zones protégées comprenant des éléments marins, laquelle doit au préalable être examinée par la CCAMLR, le Royaume-Uni estime qu'il conviendrait de fonder sur les mêmes principes la procédure de désignation des espèces spécialement protégées.

13.6 Anthony Press (Australie), président du CPE et observateur du CPE auprès du SC-CAMLR, fait remarquer le haut degré de coopération qui se développe entre le CPE et le Comité scientifique de la CCAMLR. Il se félicite de la contribution de ce dernier aux débats du CPE et prend note des commentaires du Royaume-Uni sur l'élaboration de règles de procédure applicables à la désignation des espèces spécialement protégées qui s'aligneraient sur celles adoptées pour les ZSPA et les ZSGA comprenant des éléments marins.

13.7 La Norvège, s'associant aux commentaires du Royaume-Uni, met l'accent sur la contribution du secrétaire exécutif et du chargé de l'administration et des finances à l'établissement d'un secrétariat permanent du Traité sur l'Antarctique. Elle appuie, en outre, la participation du président du Comité scientifique à l'ICG sur l'état de l'environnement en Antarctique. A l'égard de la prospection biologique, la Norvège note qu'elle mettrait en jeu des questions politiques et diplomatiques complexes. La CCAMLR devrait garder à l'esprit le fait que 2007/08 sera l'Année polaire internationale et qu'elle pourrait porter cette question à l'ordre du jour de ses prochaines réunions. Elle attire également l'attention de la Commission sur le fait que la CCAMLR se doit de prendre part au projet d'établissement d'un code de

navigation dans les eaux antarctiques de la RCTA et l'OMI. Elle avise la Commission qu'une réunion de spécialistes du Tourisme se tiendra en Norvège du 22 au 26 mars 2004.

13.8 Soutenant les opinions exprimées ci-dessus, l'Espagne met plus particulièrement en relief la résolution de la RCTA en soutien à l'ACAP. Du fait qu'elle a récemment ratifié l'ACAP, il ne manque plus que la ratification d'un pays à cet accord pour qu'il entre en vigueur. Elle incite vivement les Membres qui ont signé l'accord sans toutefois l'avoir ratifié de s'y prêter au plus tôt.

13.9 La délégation sud-africaine est heureuse d'annoncer que son pays sera le cinquième à ratifier l'ACAP le 6 novembre 2003. L'Accord entrera donc en vigueur trois mois après cette date.

13.10 La Commission se félicite des déclarations de l'Espagne et de l'Afrique du Sud.

13.11 La Nouvelle-Zélande partage les opinions des derniers intervenants sur la participation de la CCAMLR à l'établissement du secrétariat de la RCTA, sur la désignation des ZSGA et des ZSPA comprenant des éléments marins et sur la demande de ratification de l'ACAP, tout en insistant sur l'importance de la coopération entre la CCAMLR et la RCTA vis-à-vis du rapport sur l'état de l'environnement en Antarctique.

13.12 La Suède se réfère aux interventions qu'elle a faites l'année dernière (CCAMLR-XXI, paragraphes 13.7 à 13.11), soutient les commentaires de la Norvège et se dit grandement satisfaite de la coopération croissante entre la CCAMLR, la RCTA et le CPE.

13.13 L'Argentine remercie le secrétariat de la CCAMLR pour son soutien et sa collaboration à l'établissement du secrétariat du traité sur l'Antarctique à Buenos Aires. Elle exprime également sa reconnaissance à l'Australie pour l'aide et l'appui qu'elle a fournis en faisant part de son expérience en qualité de pays-hôte de la CCAMLR. A l'égard de la procédure de désignation des espèces spécialement protégées, elle indique que la disposition d'accord préalable de la CCAMLR ne sera pas applicable en raison d'un certain nombre de raisons politiques, tenant compte des objectifs de la CCAMLR et de la liste de ses membres.

13.14 L'Afrique du Sud remercie l'Espagne de son accueil et de son hospitalité en soutien à la XXVI^e RCTA. Elle informe la Commission que la XXVII^e RCTA se tiendra au Cap en Afrique du Sud du 24 mai au 4 juin 2004. Le site Web du secrétariat du Traité sur l'Antarctique sera mis à jour pour inclure des informations sur le lieu de réunion et les autres dispositions relatives à la XXVII^e réunion de la RCTA.

13.15 La Commission approuve la représentation de la CCAMLR à la XXVII^e RCTA. Le secrétaire exécutif sera présent à la réunion des Parties consultatives et le président du Comité scientifique assistera à la VII^e réunion du CPE.

Coopération avec le SCAR

13.16 L'observateur du SCAR/CCAMLR, Edith Fanta (Brésil), présente un récapitulatif des activités entreprises par le SCAR pendant la période d'intersession (CCAMLR-XXII/BG/32), et avise que des avis détaillés ont également été fournis au Comité scientifique (SC-CAMLR-XXII/BG/32; SC-CAMLR-XXII, paragraphe 9.4).

13.17 E. Fanta déclare que la réorganisation du SCAR se poursuivra en 2004 avec la XXVIII^e réunion du SCAR qui sera divisée en deux sessions; i) Semaine de la science à Brême, en Allemagne, du 25 au 31 juillet 2004; et ii) Réunion des délégués à Bremerhaven, en Allemagne, du 3 au 9 octobre 2004. E. Fanta note qu'une des propositions du plan de réorganisation est d'établir des liens plus étroits entre le SCAR et d'autres organisations comme la CCAMLR et précise que la CCAMLR et le SCAR pourraient bénéficier d'une participation conjointe dans les campagnes d'évaluation, les expéditions scientifiques, la recherche, les ateliers et les symposiums.

13.18 Pendant la période d'intersession, le SCAR a mené les activités suivantes qui ont un intérêt particulier pour la CCAMLR :

- i) L'atelier du groupe scientifique permanent du SCAR sur les sciences de la vie (LSSSG) sur la biologie évolutive des organismes antarctiques sur "l'adaptation évolutive des organismes marins antarctiques" qui s'est tenu en décembre 2002. Les résultats de l'atelier seront publiés dans *Antarctic Science* en 2004.
- ii) Trois groupes du programme scientifique sont actuellement en cours ("Ecologie de la zone de la glace de mer" (EASIZ), "Otaries de la banquise antarctique" (APIS) et "Biologie évolutive des organismes antarctiques" (EVOLANTA)) qui partagent certains intérêts de la CCAMLR. Les travaux scientifiques d'EVOLANTA peuvent être intégrés aux travaux de recherche sur l'identité des stocks effectués par les groupes de la CCAMLR.
- iii) Un atelier du groupe de planification du programme scientifique sur la biologie évolutive en Antarctique s'est tenu à Cambridge (Royaume-Uni), en février 2003 pour définir les attributions d'un programme SCAR-LSSSG intégré sur l'"Evolution et la biodiversité en Antarctique : réponses de la vie aux changements", programme qui regroupe les programmes scientifiques existants.
- iv) Les groupes d'experts sur la biologie humaine, la biologie des phoques et des oiseaux de mer et la médecine ont poursuivi leurs travaux pendant la période d'intersession afin de fournir des avis scientifiques au Système du traité de l'Antarctique sur les espèces spécialement protégées. Habituellement, les groupes sur les phoques et les oiseaux transmettent des données et des informations à la CCAMLR.
- v) Un atelier du groupe d'experts sur la biologie humaine et la médecine s'est tenu à Plymouth (Royaume-Uni), en mai 2003 pour établir ses attributions. Cet atelier a été suivi d'un symposium sur "la médecine extrême en Antarctique".

- vi) Le SCAR, qui a été représenté à la XXVI^e RCTA à Madrid, en Espagne, en juin 2003, a apporté des commentaires sur plusieurs aspects scientifiques des évaluations détaillées de l'environnement et sur les plans de gestion provisoires des ZSPA. Ces travaux pourraient intéresser tout particulièrement le WG-EMM.
- vii) Un soutien financier a été accordé à cinq jeunes scientifiques choisis pour entreprendre un projet de recherche dans un pays du SCAR en dehors de leur propre pays. Ce soutien financier est conçu pour encourager les jeunes scientifiques à mener des projets de recherche en Antarctique. Les jeunes scientifiques des pays Membres de la CCAMLR qui sont aussi membres du SCAR sont invités à poser leur candidature pour ces projets à l'avenir.
- viii) La nouvelle proposition relative à la mise en place d'un réseau d'informations sur la biodiversité marine ayant pour but de contribuer à la compilation, à la dissémination et à l'intégration d'informations fondamentales sur la biodiversité biologique marine antarctique à des fins scientifiques, de contrôle de la gestion et de conservation. A l'avenir, la CCAMLR pourrait avoir recours à ce réseau pour le contrôle et la gestion dans le cadre de l'approche de l'écosystème.

13.19 La Commission se félicite de ce rapport. Elle attire l'attention du SCAR sur l'avis émis par le Comité scientifique à l'égard du développement de réseaux d'informations sur la biodiversité marine (SC-CAMLR-XXII, paragraphe 9.5).